

LE FRANÇAIS POUR TOUS !

COURS GÉANT

de Français Langue Étrangère
au square Léon Blum,
aux Mobiles (kiosque haut de Canebière)
13001 MARSEILLE

Mercredi
14 février
2018
à 15h

Des professionnel.le.s, des bénévoles, des migrant.e.s,
des militant.e.s, des citoyen.ne.s se mobilisent :

- contre la diminution de l'offre de cours de français ;
- contre la restriction des conditions d'entrée dans ces formations.

Des constats alarmants... Des milliers de gens se trouvent sur le territoire français sans maîtriser la langue : étrangers migrants, avec ou sans papiers, récemment réfugiés ou installés en France de longue date, citoyens français n'ayant pas accès aux savoirs de base... C'est toute une partie de la population vivant en France qui n'a pas accès à des cours. Cette réalité est mal connue, précisément parce que ceux qui sont réduits au silence ne peuvent se faire entendre.

L'insuffisance des structures existantes est criante, et ce sont les moyens d'action de ces structures que les pouvoirs publics veulent encore réduire. Malgré des besoins énormes, cette réduction s'accompagne d'une diminution des emplois et de conséquences lourdes dans ce secteur.

Un exemple, en PACA : en 2017, la Région, qui a en charge la formation des adultes, a décidé d'arrêter les formations ETAPS (accès aux premiers savoirs) assurées par des structures labellisées :

- 73 % d'offre de formation en moins pour l'accès aux compétences de base !
- des centaines de licenciements, de non-renouvellements de contrat et d'emplois précarisés !
- des milliers de gens exclus de toute formation, alors que par la loi sur la Décentralisation, les Régions ont obligation de former tous les publics !

En France, depuis 2015, la modification des conditions d'attribution des subventions remet en cause le principe d'**accueil inconditionnel** en formation : les cours de langue ne sont financés que pour les personnes arrivées depuis moins de cinq ans (en situation légale), d'un pays hors Union européenne... et cela ne concerne pas les demandeurs d'asile ! En 2016, la Région avait débloqué pour cette dernière catégorie une enveloppe exceptionnelle... qui vient d'être supprimée !

Les conseillers en insertion ne savent plus où orienter le public qu'ils accompagnent, faute d'offres de formations adaptées. Bon nombre de personnes ne correspondent pas aux critères administratifs très restrictifs et sont de fait laissées de côté.

Plusieurs associations tentent de répondre à des situations d'urgence par un travail bénévole. Avec des moyens dérisoires, elles font face à des besoins immenses et non recensés.

L'accès au français et aux savoirs de bases devrait être un droit...

Sourd et aveugle, l'État ne veut pas entendre, ne veut pas voir cette situation. C'est pourtant un des aspects de la question que posent les migrants à notre société, et plus largement, ce problème met en jeu l'équité et la justice dont celle-ci est capable.

Crispés face à la question migratoire, les pouvoirs publics entretiennent des contradictions : d'un côté, ils réduisent les moyens alloués à l'acquisition de la langue ; de l'autre, ils exigent de plus en plus de l'étranger qu'il apprenne la langue (papiers conditionnés à un niveau de langue, en particulier pour la carte de séjour de dix ans à partir de mars 2018).

L'argument de la nécessaire économie des finances publiques sert de prétexte pour reléguer, isoler, bâillonner. Mais où est l'intérêt collectif ?

Et quel modèle sommes-nous capables de défendre si nous acceptons de laisser une partie d'entre nous silencieux et sans défense ?

S'il est établi que, en France, chacun a des droits et des devoirs : comment exiger d'une personne qu'elle se conforme à une loi rédigée dans une langue qu'elle ne peut pas comprendre ? Et comment parler de « droits » si, faute d'avoir accès à la langue, elle est dans l'impossibilité de parler, de communiquer, et aussi d'expliquer, de s'expliquer, de se défendre ? Nous entendons lutter pour un **droit à l'auto-défense linguistique**.

Ne pas avoir accès à la langue, c'est être emmuré dans un double exil : être loin de sa terre natale et dans l'impossibilité d'habiter pleinement le lieu où l'on est. Ce lieu devient une prison, où l'on dépend totalement des autres. Nous entendons lutter pour un droit à l'autonomie linguistique.

Pour un droit à l'autonomie et à l'accès au droit par la langue !

Pour un rétablissement de financements dignes

dans le cadre d'une politique cohérente et volontaire !

**Pour une offre de formation ouverte à tous, qui participe,
sans faux-semblants, à une véritable lutte contre l'exclusion !**

Le Collectif du français pour toutes et tous :

- des professionnel.le.s, des bénévoles, des migrant.e.s, des militant.e.s, des citoyen.ne.s

- Planète sans visa

www.facebook.com/collectifmigrants13

- Le collectif FLE Marseille Sud-Est

www.collectif-fle-marseille.over-blog.com

- Réseau Education Sans Frontières

www.educationsansfrontieres.org

- Le groupe langue du Réseau Hospitalité

Pour signer le manifeste « Le Français pour tous » :
<http://lefrancaispourtous.fr/index.php/le-manifeste/>

